



Code de la Propriété Intellectuelle cèdent leurs droits de reproduction à titre gratuit à l'organisation. La propriété intellectuelle de la photographie reste attachée à son auteur.

- 11- Le(s) participant(s) déclare(nt) autoriser, à titre gratuit, l'organisateur à exploiter, directement ou indirectement, leur image représentée dans les photographies prises le jour du Marathon Photo par l'organisateur. Par exploitation, il est entendu notamment le droit de l'utiliser par tous les procédés en tous formats, pour tous supports et modes de diffusion.
- 12- La participation au Marathon Photo vaut l'acceptation totale du participant aux conditions du règlement.